

Communiqué contre le projet de loi “pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif”

Nous, étudiant.e.s d'associations solidaires des universités de la Sorbonne, condamnons l'indignité du projet de loi “Asile Immigration” et demandons son retrait

Ce lundi 23 avril 2018, nous apprenions avec désarroi que la loi Asile Immigration avait été votée à l'Assemblée nationale dans la soirée de dimanche. Cette loi va à l'encontre de principes qui devraient être chers à un Etat dont la devise républicaine rappelle l'importance de la fraternité. Nous, associations solidaires de la Sorbonne, nous opposons fermement à cette loi et demandons son retrait.

Les droits humains sacrifiés au nom de l'efficacité

Nous rappelons que la Loi Asile Immigration a pour vocation principale de réduire le délai de traitement des demandes d'asile et de faciliter les reconduites à la frontières de celles et ceux qui n'y ont pas droit. Ce texte porte atteinte aux droits des migrant.e.s et met tout en œuvre pour compliquer les démarches administratives qui régulariseraient leur situation et les en dissuader. Réduire de onze à six mois la durée moyenne des traitements des demandes d'asile, implique notamment qu'en cas de rejet de la demande d'asile par l'Office français de protection des réfugié.e.s et apatrides, les demandeur.euse.s n'auront plus que quinze jours pour déposer un recours, contre un mois auparavant (article 6, titre 1 du projet de loi). Nous rappelons que les personnes concernées par ces démarches ont souvent subit des traumatismes importants, et que l'accessibilité à ces informations et à leurs traductions reste ténue. Leur imposer un délai aussi court équivaudra presque systématiquement à les priver de cette possibilité de recours.

Des dispositions majoritairement répressives

Nous soulignons certaines avancées puisque le projet de la loi en sa forme actuelle tendrait à assouplir le délit de solidarité ; le titre de séjour des personnes bénéficiant de la protection subsidiaire et des apatrides sera valable quatre ans, contre un seul actuellement ; l'accueil et la protection des femmes étrangères victimes de violences conjugales et des jeunes filles menacées d'excision seraient également renforcés. Cependant, bien d'autres points posent problème dans cette loi : la possibilité d'expulser du territoire toute personne qui a formé un recours devant la Cour

nationale du droit d'asile (ce dernier ne sera plus suspensif) ; le fait de recourir à des audiences vidéos à certains moments de la procédure, méthode très contestable et que nous jugeons intimidante pour les personnes entendues ; l'augmentation de la durée maximale de séjour en rétention (article 16 du projet de loi), jusqu'à 145 jours contre 45 actuellement, privant ainsi de leurs libertés des personnes n'ayant commis aucun crime ni délit ; le rejet de tous les amendements permettant enfin de mettre un terme à l'enfermement des enfants.

Un texte court en deçà des enjeux de l'accueil des personnes exilé.e.s.

Avec 228 voix pour, 139 contre, 24 abstentions, et 168 député.e.s absent.e.s, la loi est loin de faire l'unanimité. Les débats qui ont précédé son vote pendant de longues semaines, et la faible participation des député.e.s témoignent de la mauvaise réception de cette loi, parfois y compris au sein de la majorité politique.

Dans un contexte où plus de 10 000 personnes sont mortes noyées en Mer Méditerranée depuis 2015, où des renvois illégaux ont lieu à la frontière italienne sans que les personnes concernées n'aient eu la possibilité d'avoir une décision écrite comprise avec l'aide d'un.e traducteur.rice, où l'inhumanité des procédures menées contre les personnes exilées à Calais se dévoile chaque jour un peu plus, où déjà moins de la moitié des décisions concernant les demandes d'asiles ont été positives en Europe, où la chance de voir une demande d'appel aboutir concernant une demande d'asile n'est que d'une sur quatre, où des enfants non accompagnés sont traités comme des adultes et ne sont pas pris en charge au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance : **comment imaginer durcir encore les conditions d'accès à la régularisation de la situation des migrant.e.s et rendre toujours moins humain l'accueil d'individus aspirant simplement à avoir accès aux droits les plus élémentaires ?**

Les étudiant.e.s d'associations solidaires de la Sorbonne

Association des Droits de l'Homme de la Sorbonne - You Are - Infléchir -
Sorbonne Solidaire- Ouvrir P6

